

NEOCEM

RUE LES DORMANTS

60 740 SAINT-MAXIMIN



DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Installation classée pour la protection de l'Environnement

-

Création d'un site de fabrication de liant bas carbone

Pièce jointe 8 – Etude d'incidence environnementale

Avril 2024
Version 2



PÔLE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Siège social - Agence Sud
ZAC Pôle Actif
14, allée du Piot
30660 Gallargues le Montueux
Tél. : 04 66 35 72 64

Agence Ile-de-France
9, allée des Impressionnistes
Le Monet - BP 57269 Villepinte
95957 Roissy CDG Cedex
Tél. : 01 48 17 78 11

AMF Qualité Sécurité Environnement
SARL au capital de 8.000 €
SIREN 448 464 917 - APE 7112 B
TVA Intracommunautaire FR10448464917
www.andine-groupe.com

Table des matières

1. MILIEU HUMAIN	4
2. MILIEU PHYSIQUE	10
3. MILIEU NATUREL.....	20
4. PATRIMOINE	23
5. EFFETS CUMULES	25

Préambule

La liste des projets entrant dans le champ de l’évaluation environnementale figure au tableau annexé à l’article R.122-2 du Code de l’Environnement.

Les projets de travaux, d’ouvrages ou d’aménagements peuvent être soumis de façon systématique à évaluation environnementale ou après examen au cas par cas. Après examen au cas par cas, seuls les projets identifiés par l’autorité environnementale comme étant susceptibles d’avoir des incidences négatives notables sur l’environnement doivent suivre la procédure d’évaluation environnementale.

Le projet porté par la société NEOCEM relève des catégories suivantes du tableau annexé à l’article R.122-2 du Code de l’Environnement :

Rubrique	Intitulé	Caractéristiques du projet	Évaluation environnementale systématique ou examen au cas par cas
1	Installations classées pour la protection de l'environnement (dans les conditions et formes prévues au titre Ier du livre V du code de l'environnement)	<p>Le projet est soumis à Enregistrement (rubrique 2515-1). Les rubriques 2516, 2517, 2716 sont d’ores et déjà déclarées. La rubrique 2910.A.2 est d’ores et déjà déclarée et sera sous contrôle. Le projet n’est pas classé IED. Le projet n’est pas classé SEVESO.</p>	Examen au cas par cas
39	<p>Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains</p> <p>a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m² ;</p>	<p>PLU de Saint-Maximin – Zone Nc dédiée aux carrières et leurs activités annexes</p> <p>Parcelles en section AP 80, 137, 144, 145, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 292.</p> <p>Emprise foncière du projet = Environ 7 ha</p> <p>Surface de plancher créée = 1 700 m²</p>	Non visé

Pour les installations soumises à Enregistrement, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues aux articles L. 512-7-2 et R. 512-46-18 du code de l'environnement. Le préfet peut décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédure prévues par le chapitre unique du titre VIII du livre Ier pour les autorisations environnementales :

- 1° Si, au regard de la localisation du projet, en prenant en compte les critères mentionnés à l'annexe III de la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, la sensibilité environnementale du milieu le justifie ;
- 2° Ou si le cumul des incidences du projet avec celles d'autres projets d'installations, ouvrages ou travaux situés dans cette zone le justifie ;
- 3° Ou si l'aménagement des prescriptions générales applicables à l'installation, sollicité par l'exploitant, le justifie.

Les tableaux suivants détaillent pour chaque milieu (humain, physique, naturel, patrimoine) :

- les enjeux de l’état initial environnemental,
- les **impacts** identifiés en phase travaux et en phase exploitation du futur entrepôt,
- les **mesures** d’évitement, de réduction ou de compensation de ces impacts qui seront mises en place dans le cadre du projet d’aménagement porté par la société NEOCEM.

1. Milieu humain

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
Population / Habitats	<p>Site implanté dans une zone dépourvue d’habitation à proximité immédiate et entouré de plusieurs carrières (Ouache et Corpechot) et de zones boisées ou terres agricoles.</p> <p>Les plus proches habitations se trouvent à 530 mètres au Nord-Ouest du site.</p> <p>La commune de Saint Maximin compte 2 847 habitants (selon l’INSEE en 2019).</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Impact temporaire en phase travaux limité à 14 mois.</p> <p>Les incidences en phase exploitation seront liées à une légère augmentation du trafic routier sur les voies environnantes (voir ci-dessous, la thématique « Infrastructures de transport »).</p> <p>Impact permanent jugé moyen.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eléments d’intégration paysagère présentées dans la notice paysagère en annexe de cette pièce jointe (voir en annexe 2) - Limitation du trafic routier à 40 PL/j (chiffre majorant par rapport à la réalité) - Développement du trafic fluviale (quai de chargement et déchargement de l’Oise à 1 km à l’Ouest de l’exploitation). Notons qu’actuellement 15 000 tonnes de matières premières ont d’ores et déjà été acheminées sur l’exploitation par transport fluvial ce qui représente environ 500 camions qui n’ont pas circulé sur les routes (voir ci-dessous, la thématique « Infrastructures de transport »). <p>Impact résiduel faible.</p>
Containtes d’urbanisme et Servitudes	<p>Le PLU de la commune de Saint-Maximin classe les parcelles en zone Nc, dédiée aux carrières et leurs activités annexes (correspondant notamment aux carrières situées au lieu-dit « Les Dormants » au sud de la ville)</p> <p>Dernière procédure du PLU approuvée le 07/06/2016.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>L’usage du site prévu (fabrication d’un liant bas carbone à partir d’extraction de carrières) s’intègre dans la destination première de la zone.</p> <p>Remise en état du site en cas de cessation d’activité pour un usage futur identique, en accord avec l’avis du maire de Saint-Maximin.</p> <p>Impact direct faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la destination prévue par le PLU de la commune. ☞ Voir analyse de la compatibilité au PLU en pièce jointe n°4 du présent dossier. <p>Impact résiduel nul.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p align="center">Infrastructures de transport</p>	<p>L'accès au site Neocem se fera par la route « Les Dormants » en limite de propriété Ouest du site directement reliée à la départementale 44 « Route de Noailles à Vineuil ».</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Réseau routier</u> <p>Les axes routiers situés à proximité du site sont des routes départementales de catégorie 1 : la RD 44, la RD 162 et la RD 1016.</p> <p>Le comptage routier donne les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la RD 44 (Saint-Leu d'Esserent à Vineuil-Saint-Firmin) passant au Sud du site, la moyenne journalière annuelle (MJA) de circulation est de 110 539 véhicules, dont 6% de poids lourds (données de 2009). - Pour la RD 162 (Gouvieux à Creil) qui se situe à 200 m à l'Est, la MJA est de 7 907 véhicules, dont 4% de poids lourds (données de 2008). - Pour la RD 1016 (Creil à Lamorlaye) passant à l'Est du site (à 1,5 km), au-delà de la voie SNCF Paris-Amiens, la MJA est de 29 568 véhicules dont 3% de poids-lourds (données 2009). <ul style="list-style-type: none"> • <u>Réseau ferroviaire</u> <p>La ligne SNCF qui permet de relier Paris Gare du Nord à Creil (ligne Paris-Amiens) passe à 900 m à l'Est de l'exploitation.</p> <p>Cette ligne est desservie par les trains de la ligne D du RER, du réseau Paris-Nord du Transilien (ligne H), le TER Picardie et enfin le Corail Intercité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Port fluvial</u> <p>Présence d'un quai de chargement/déchargement sur l'Oise à 1 km du site</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Servitudes :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune servitude n'affecte le site en ce qui concerne le réseau routier, ferroviaire, ainsi que les réseaux de gaz, des eaux usées et potable, téléphonique ou câble). - Le site est situé en dehors des zones grevées par les servitudes aéronautiques de dégagement de la base aérienne de Creil. <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Impact temporaire en phase travaux limité à 14 mois.</p> <p>En phase exploitation, augmentation du trafic routier actuel. Le projet de NEOCEM prévoit un flux de 40 PL/j et un flux de 10 VL/j correspondant au nombre d'employés et prestataires.</p> <p>L'augmentation du trafic sur la voie de desserte principale liée à la future activité, à savoir la RD44, est estimé à 1,2 %.</p> <p>Une étude trafic a été réalisée dans le cadre du projet. Cette étude permet de démontrer que le projet de NEOCEM n'engorgera pas les axes routiers environnants. Elle conclue notamment que la création de l'usine ne génère pas beaucoup de trafics et que celui-ci ne sera pas tout le temps généré aux heures de pointe.</p> <p>Elle n'engendre pas de dysfonctionnement sur le réseau viaire à proximité.</p> <p>Enfin, il est important de préciser que le pont de Saint-Leu ne sera pas emprunté par les Poids Lourds desservant l'exploitation NEOCEM.</p> <p>L'étude trafic est en annexe 3 de la présente pièce jointe.</p> <p>📎 Annexe 3 Etude Trafic (Ceryx Trafic System)</p> <p>Impact permanent en phase exploitation faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Optimisation des approvisionnements en marchandise, - Synergie avec la carrière voisine pour l'approvisionnement en argile, - Aire d'attente dédié au PL pour éviter une accumulation sur les routes d'accès ou sur le bas-côté, - Rationalisation des itinéraires, autoroute A1 à proximité avec passages dans des villages réduits, - Incitation à la mobilité douce pour les employés, - Développement du transport fluviale (quai de chargement et déchargement de l'Oise à 1 km à l'Ouest de l'exploitation). Notons qu'actuellement 15 000 tonnes de matières premières ont d'ores et déjà été acheminées sur l'exploitation par transport fluvial ce qui représente environ 500 camions qui n'ont pas circulé sur les routes, - Le pont de Saint-Leu ne sera pas emprunté par les Poids Lourds <p>📎 Voir annexe 6 de la pièce jointe 2 du dossier d'enregistrement remis en annexe 4 ici.</p> <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Activités économiques</p>	<p>La région est connue pour son activité de champignonnières, qui, à un moment, s’est développée dans les galeries souterraines des anciennes carrières de pierre. Aujourd’hui, elles sont toutes fermées sur Saint-Maximin.</p> <p>Le projet NEOCEM va s’installer sur l’une d’entre-elle.</p> <p>- Saint-Maximin a également une activité d’exploitation de la pierre ; activité économique traditionnelle à Saint-Maximin datant de l’époque Gallo-Romaine.</p> <p>Aujourd’hui, cinq carrières sont encore en activité. Elles fournissent de la pierre utilisée pour la rénovation de monuments historiques et exportent à l’international.</p> <p>- Le secteur tertiaire est très fort à Saint-Maximin et représente 75,4% des entreprises implantées sur la commune.</p> <p>Une zone commerciale et une zone d’aménagement économique et tertiaire (ZAET) se sont développées sur environ 75 hectares. On y trouve une importante activité commerciale et tertiaire comprenant une centaine d’entreprises artisanales, industrielles et de services. Celles-ci employent plus de 3 500 personnes.</p> <p>- Le secteur agricole est très peu développé dans la région en raison de la pauvreté des sols. La commune de Saint-Maximin, ainsi que les communes environnantes ne détiennent aucun signe officiel d’identification de l’origine et de la qualité (appellation d’origine, IGP, label rouge, STG et agricole biologique) attribué par l’Institut Nationale de l’origine et de la Qualité (INAO).</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Impact temporaire positif pendant la durée des travaux : recrutement d’ouvriers pendant les 14 mois de chantier.</p> <p>Implantation d’une activité de fabrication de liant bas carbone sur une emprise en perte d’activité (cessation de l’activité de champignonnière).</p> <p>Renforcement des activités tertiaires et commerciales au niveau local.</p> <p>Le site emploiera 13 personnes et fonctionnera 310 jours par an.</p> <p>Impact positif permanent jugé modéré.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Donner une seconde vie à une friche industrielle (champignonnière), - Levier dynamique pour le développement économique à l’échelle de l’agglomération, - Création d’emplois directs et indirects. <p>Impact positif.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Qualité de l’air</p>	<p>Une surveillance de la qualité de l’air en Picardie est assurée par Atmo Picardie : organisme agréé par le Ministère de l’Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Cette association mesure chaque jour les niveaux de pollution atmosphérique des principales villes de la Région.</p> <p>La station de mesure fixe la plus proche du site est celle de Creil, située à environ 5 kilomètres au Nord du site. Cependant, cette station étant située en milieu de type urbain ou péri-urbain, les prélèvements de celle-ci ne sont pas représentatifs de la qualité de l’air du site NEOCEM.</p> <p>Le rapport annulel ATMO Picardie 2009 indique que le département de l’Oise a connu 9 épisodes de pollution dont 8 journées d’information et de recommandation (7 aux poussières et 1 à l’ozone) et une journée d’alerte aux poussières.</p> <p>Le site projeté étant voisin d’une carrière d’extraction de matériaux minéraux, des émissions diffuses de poussières sont mises en évidence dans le secteur étudié.</p> <p>Sensibilité moyenne.</p>	<p>En phase travaux, la circulation des engins sur des pistes non goudronnées, ainsi que les travaux de terrassement/remblaiement, pourront engendrer des émissions de poussières ; les retombées de poussières restantes néanmoins localisées.</p> <p>Impact temporaire en phase travaux limité à 14 mois.</p> <p>Globalement, l’aménagement et le fonctionnement d’une plateforme de fabrication d’un liant est une potentielle source d’émissions diffuses de poussières.</p> <p>Impact permanent jugé faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En phase chantier, les engins utilisés respecteront les normes en vigueur et feront l’objet d’un entretien régulier, afin de limiter les émissions atmosphériques, - Rappelons que le projet s’inscrit dans une démarche vertueuse par la fabrication d’un liant bas carbone et moins émetteur de gaz à effets de serre que les liants conventionnels, - Vigilance accrue sur les consommations superflues de carburant (moteurs arrêtés lors des chargements/déchargements des matières premières et produits finis), - Mise en place d’unité de filtration à manche des poussières directement sur les installations (sécheur/broyeur et tours flash). Ces poussières sont directement réutilisées dans le process, - Les matières premières stockées sont patéuses pour l’argile donc non génératrices de poussières et mises en silos - Optimisation de l’accessibilité par des transports moins carbonés : mesures d’incitation à la mobilité douce pour les employés et utilisation du fret fluvial par l’intermédiaire du quai de chargement/déchargement à 1 km à l’Ouest au niveau de l’Oise. - Un plan de surveillance des retombées de poussière sera mis en place par le biais de jauges owen disposées autour du site. Des mesures seront réalisées dans les 3 mois suivant la mise en service de l’installation <p>Impact résiduel faible.</p>

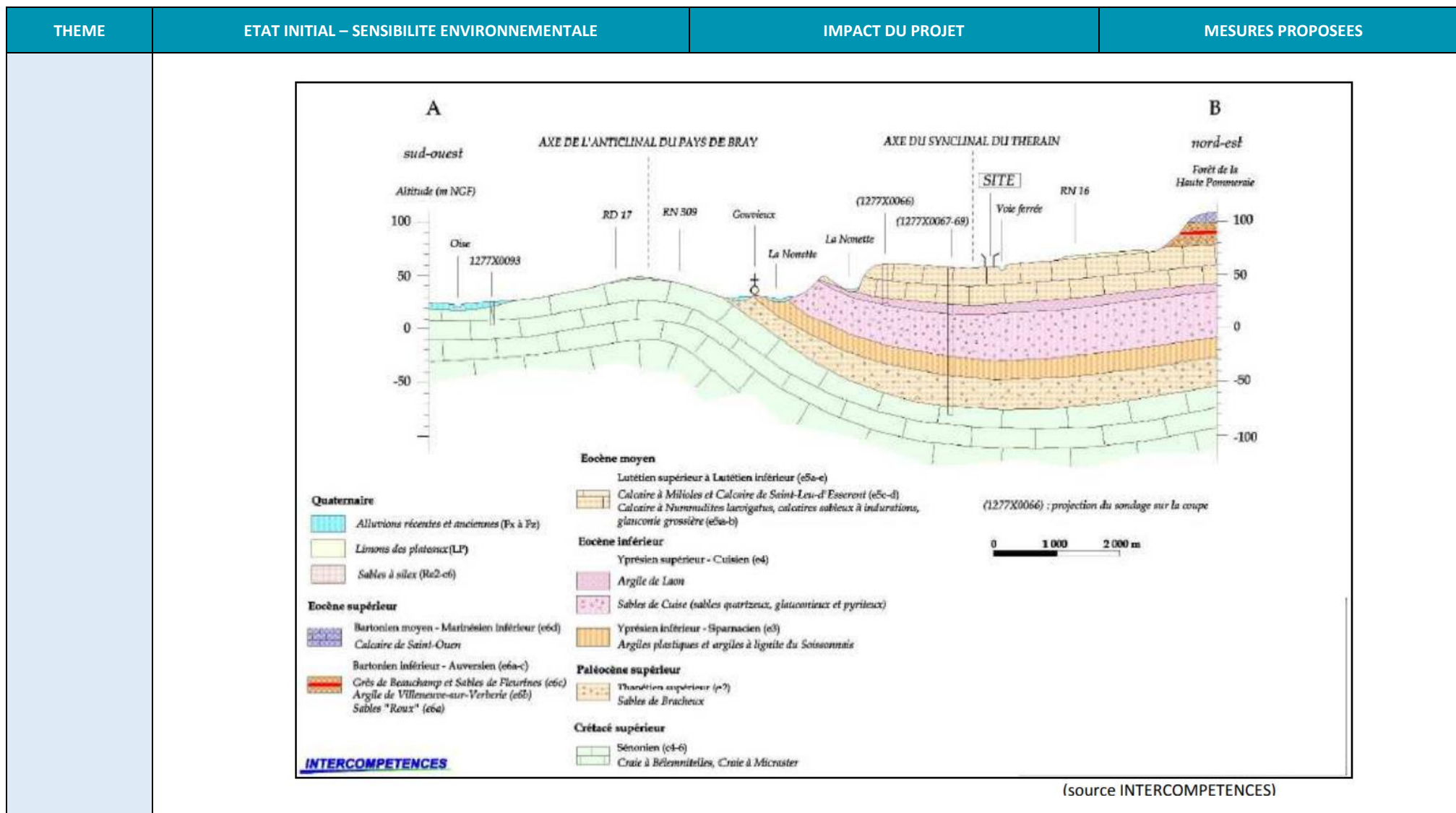
THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Ambiance sonore</p>	<p>Le site NEOCEM sera implanté à proximité d’importants axes de transports (routiers et ferroviaire).</p> <p>Les principales sources d’émissions sonores actuelle sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le trafic routier de la RD 162, la RD 44 et la RD 1016. - Le trafic ferroviaire de la ligne SNCF reliant Paris à Creil. - L’avifaune - L’activité de la carrière voisine (trafic routier, exploitation...) - L’activité de l’ISDND proche (trafic routier, compacteur...). <p>Les sources actuelles d’émissions sonores secondaires sont principalement les passages des avions desservants la base aérienne de Creil.</p> <p>Les premières habitations sont localisées à plus de 500 m au Nord-Ouest du projet.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Impact temporaire en phase travaux limité à 14 mois.</p> <p>Les sources sonores liées à l’activité seront essentiellement liées à la circulation des véhicules, aux opérations de chargement/déchargement et au fonctionnement des installations de production (concassage, broyage, fonctionnement des roulements de trémies, etc.).</p> <p>Impact direct permanent faible au vu de l’environnement déjà bruyant (RD44 et site implantée sur une carrière, autres activités industrielles proches) et l’éloignement des riverains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux ne s’opèreront pas la nuit, et le week-end et la vitesse des engins sera limitée à l’intérieur de la zone du chantier. - L’accès au site se fera par l’entrée principale au Nord-Ouest de l’emprise (côté carrière), - La vitesse de circulation sur site sera limitée à 20 km/h, - Les opérations de chargement/déchargement de marchandises se feront moteur à l’arrêt. - Les engins de manutention seront équipés d’un système « cri du lynx » à la place des bips de recul communément utilisés, - Les installations seront en majorité sous bâtiment/hangar, - Les niveaux sonores en limites de propriété et les émergences sonores au droit des tiers seront vérifiés dans les 3 mois suivant la mise en service. <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p align="center">Déchets</p>	<p>La communauté d’agglomération Creil Sud Oise gère la collecte des déchets à Saint-Maximin. Les déchets de la collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective sont apportés au centre de valorisation des déchets de Villers-Saint-Paul et retraités par le Syndicat Mixte du Département l’Oise (SMDO).</p> <p>Des odeurs peuvent provenir de l’actuelle ISDND de Saint-Maximin, voisine du projet de NEOCEM.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>En phase chantier, mise en place d’un tri sélectif des déchets produits (déchets inertes, déchets dangereux, déchets non dangereux).</p> <p>Réalisation d’une étude de pollution des sols pour déterminer la filière de stockage des terres excavées (ISDI, ISDI+, ISDND ou ISDD) si des déblais excédentaires n’étaient pas réemployés sur site en phase chantier.</p> <p>Impact temporaire en phase travaux faible.</p> <p>En phase exploitation, faibles niveaux de production de déchet compte tenu de la nature des activités.</p> <p>Majorité de déchets non dangereux (déchets de bureaux et réfectoires assimilés à des déchets municipaux en mélange, rebus de palettes, déchets d’emballages, etc.).</p> <p>Déchets dangereux (boues hydrocarburées lors de l’entretien annuel du séparateur hydrocarbure).</p> <p>Voir annexe 5 de la pièce jointe n°2.</p> <p>Impact direct temporaire et permanent faible.</p>	<p>En phase chantier, règles de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité des entreprises de travaux (collecte, tri, transport, élimination) - Règles de propreté du chantier dès la phase Consultation des Entreprises - Collecte et tri des déchets et emballages, fonction de leur nature et dangerosité - Conditionnement hermétique (limitation des envois, stockage sur rétention/zone étanche des déchets dangereux) - Zone de stockage des déchets dédiée - Sélection de filières appropriées et agréées pour les déchets dangereux (huiles usagées, remblais pollués...) - Traçabilité de l’élimination des déchets dangereux (bordereaux de suivi, justification des procédures d’élimination) - Interdiction de brûler à l’air libre ou d’enterrer sur site, - Suivi hebdomadaire de la gestion des déchets de chantier (sensibilisation au tri, organisation du transport des bacs de collecte, tenue d’un registre, enregistrement des bordereaux) - Aucun dépôt de matériau, de matériel, de déblai, de détritrus ne sera toléré en dehors des emprises du chantier. <p>En phase d’exploitation : conditions d’entreposage des déchets à l’abri des intempéries, sur des aires étanches. Règles de tri/gestion/ramassage des déchets permettant de limiter les gisements et risques de pollution.</p> <p>☞ Voir annexe 5 de la pièce jointe n°2 qui reprend le tableau des déchets.</p> <p>Impact résiduel faible.</p>

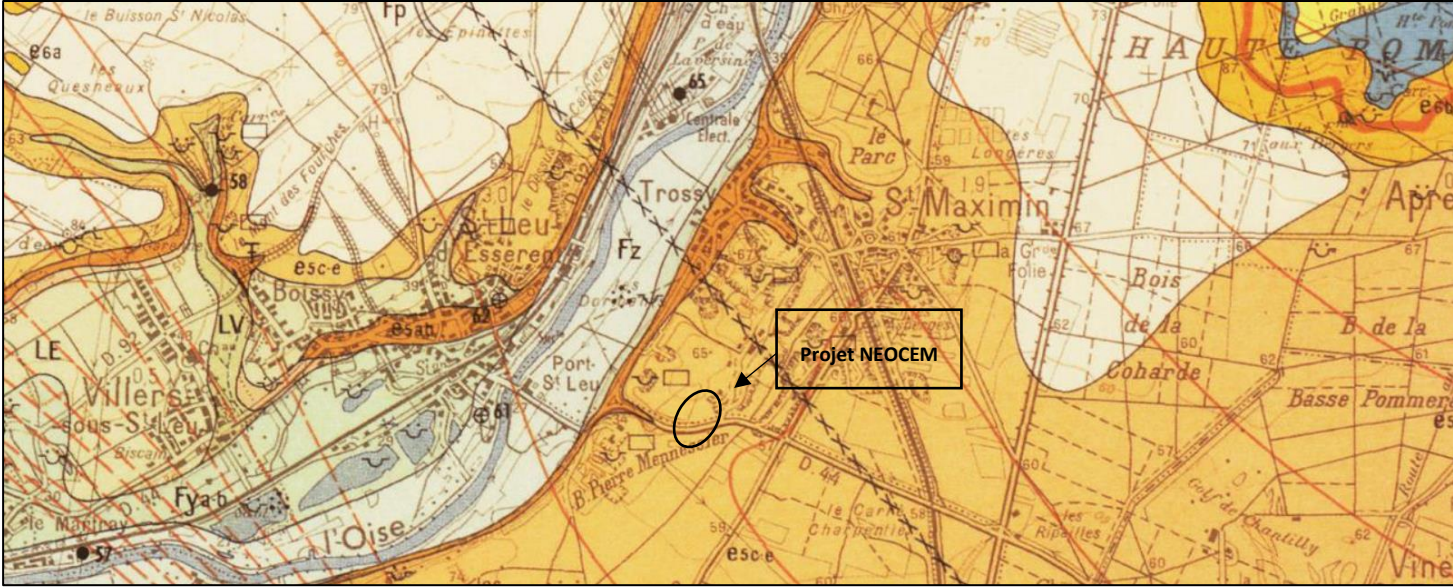

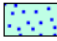

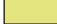




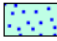

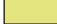




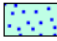

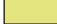



2. Milieu physique

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Topographie et relief</p>	<p>Le bourg de Saint-Maximin est situé sur un plateau calcaire, à une altitude d’environ 60 mètres. Vers l’Est du bourg le plateau descend vers la rivière Oise située à moins de 1 km du site. Le cours de l’Oise, situé à une altitude de 25 mètres, constitue le point bas de la région.</p> <p>Le calcaire affleurant en bordure de plateau a permis la création dans la région de Saint-Maximin de nombreuses carrières de pierre de taille, qui, au grès des phases de creusement et de comblement ont remodelé le paysage.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Optimisation des mouvements de terre en phase travaux.</p> <p>La totalité des terres déblayées sera réutilisée en remblai sur le site.</p> <p>La hauteur maximale du bâtiment/auvent à l’acrotère est de 12 m par rapport au niveau fini RDC.</p> <p>Impact permanent faible</p>	<p>En phase travaux, l’équilibre des remblais/déblais sera recherché pour limiter les importations ou évacuations de terre.</p> <p>Impact résiduel faible.</p>

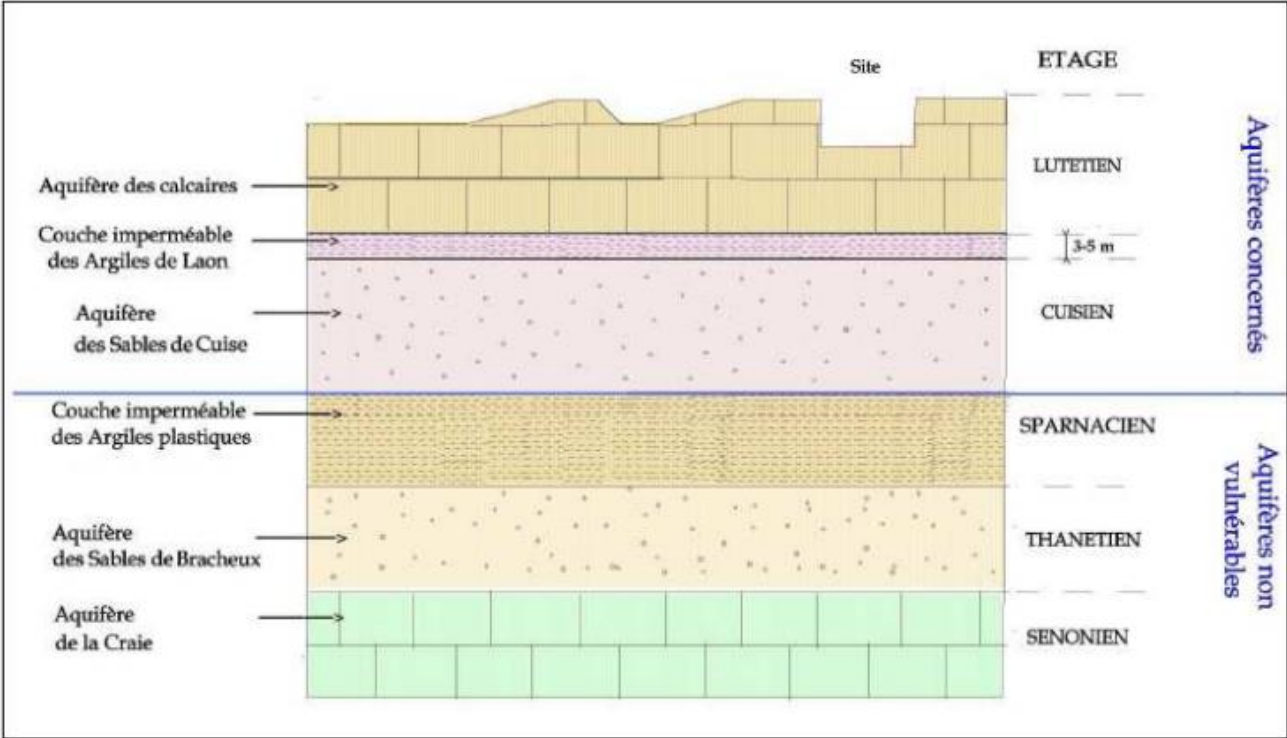
THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Pédologie</p>	<p><u>Stratigraphie :</u> <i>(cf. image coupe page suivante)</i> Trois grandes formations écologiques inclinées vers le centre du Bassin parisien et affectées par des structures synclinales et anticlinales sont présentes régionalement. De la base au sommet, il s’agit : - Des horizons crayeux du substratum Crétacé d’âge Sénonien, affleurant au niveau de l’Oise et à plus de 150 mètres de profondeur au niveau du site. - Des faciès sablo-argileux de l’Eocène Inférieur affleurant sur les flancs des vallées de l’Oise et de la Nonette. Cette formation a une puissance de près de 100 mètres (dont 50 mètres de Sables de Cuise) et se situe à plus de 60 mètres de profondeur au droit du site. - Des calcaires du Lutétien inférieur à moyen d’une puissance de 40 mètres environ dans la zone du site. Ces calcaires sont exploités comme pierre de taille.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Risque de pollution des sols par déversement accidentel en phase travaux et en phase exploitation.</p> <p>Impact direct faible.</p>	<p>Mesures préventives en phase chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction d’accès au public, - Locaux de chantier équipés d’un dispositif de fosses étanches récupérant les eaux usées, - Opérations d’entretien et de ravitaillement des engins de chantier sur aires étanches aménagées et munies d’un déshuileur, - Étanchéification de la zone de parking et mise en place de kits anti-pollution, - Curage des déshuileurs et filières de traitement adaptées, - Stockage des déchets produits par le chantier dans des contenants spécifiques - Maintenance du matériel et des engins (étanchéité des réservoirs et des circuits de carburants et lubrifiants). <p>En phase exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consignes de sécurité - Interdiction d’accès au public - Traitement et tamponnement des eaux pluviales - Confinement des eaux d’extinction en cas d’incendie, - Un plan d’intervention interne sera mis en place afin de définir les capacités à réagir du personnel et les moyens d’intervention. - Le site mettra en oeuvre un système de management environnemental <p>Impact résiduel faible.</p>



THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Géologie</p>	<p>Extrait carte géologique de Saint-Maximin au 1/50 000 en page suivante.</p> <p>Le projet NEOCEM est construit sur un sol du type Lutétien supérieur.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Risque de pollution des sols par déversement accidentel en phase travaux et en phase exploitation.</p> <p>Impact direct faible.</p>	<p>Mesures préventives en phase chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction d’accès au public, - Locaux de chantier équipés d’un dispositif de fosses étanches récupérant les eaux usées - Opérations d’entretien et de ravitaillement des engins de chantier sur aires étanches aménagées et munies d’un déshuileur - Étanchéification de la zone de parking - Curage des déshuileurs et filières de traitement adaptées - Stockage des déchets produits par le chantier dans des contenants spécifiques - Maintenance du matériel et des engins (étanchéité des réservoirs et des circuits de carburants et lubrifiants). <p>En phase exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consignes de sécurité - Interdiction d’accès au public - Traitement et tamponnement des EP - Confinement des eaux d’extinction en cas d’incendie <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES														
	 <div data-bbox="481 917 1057 1228"> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>Fz Alluvions modernes</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Fya-b Alluvions anciennes de très bas et bas niveaux, indifférenciés</td> </tr> <tr> <td></td> <td>LP Limon des plateaux</td> </tr> <tr> <td></td> <td>LE Limon des pentes</td> </tr> <tr> <td></td> <td>e5c-e Lutétien supérieur</td> </tr> <tr> <td></td> <td>e5a-b Lutétien inférieur</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Hydro Hydro</td> </tr> </table> </div>				Fz Alluvions modernes		Fya-b Alluvions anciennes de très bas et bas niveaux, indifférenciés		LP Limon des plateaux		LE Limon des pentes		e5c-e Lutétien supérieur		e5a-b Lutétien inférieur		Hydro Hydro
	Fz Alluvions modernes																
	Fya-b Alluvions anciennes de très bas et bas niveaux, indifférenciés																
	LP Limon des plateaux																
	LE Limon des pentes																
	e5c-e Lutétien supérieur																
	e5a-b Lutétien inférieur																
	Hydro Hydro																

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Hydrogéologie</p>	<p>Le bassin versant de l’Oise est le premier affluent de la Seine en couvrant une superficie de 16 900 km². L’Oise s’étend sur 341 km, de sa source à Chimay en Belgique à Conflans-Sainte-Honorine où elle rejoint la Seine. Le débit moyen interannuel de la rivière, mesuré sur une période de 49 ans (de 1960 à 2008) à Pont-Sainte-Maxence (1=15 km au Nord du site) est de 109 m³/s. Son débit spécifique est de 7,7 l/s par km² de bassin. Régionalement, quatre nappes sont exploitables dans ce département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nappe du Pays de Bray (non considéré ici car très éloignée géographiquement). - La nappe de la Craie (Crétacé). - Les nappes du Tertiaire - Les nappes alluviales. <p>La nappe phréatique du Lutétien est le premier aquifère au droit du site. Elle est contenue dans les calcaires du Lutétien inférieur qui constitue le substratum géologique du site. Les niveaux de nappes souterraines s’établissent à 14-15 m de profondeur environ (niveau NGF site compris entre +49,00 et +50,00).</p> <p>Les sables de Cuise constituent le deuxième aquifère sous le site (entre 50 et 90 mètres de profondeur). Ils sont protégés par la formation des argiles de Laon (3 à 5 mètres d’épaisseur) étant à la base des calcaires du Lutétien et donnant un aspect captif à la nappe. Cependant, cette couche peut disparaître par endroit permettant une continuité hydraulique entre les deux aquifères. Les fortes minéralisations et concentrations en matières organique rendent son eau propice à la consommation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le site n’est pas localisé dans un périmètre de protection de forage AEP selon les informations fournies par l’agence de la santé (ARS) de Picardie, que ce soit sur la commune de Saint-Maximin ou bien sur une commune limitrophe. Les captages les plus proches sont ceux d’Apremont, Cramoisy et de Verneuil-En-Halatte. Du fait de leur protection et de leur éloignement, aucun des captages AEP de la région n’est vulnérable au site. Ces critères sont positifs en faveur de l’aptitude hydrogéologique du site. <p>Le projet NEOCEM fait parti du sous-bassin versant hydrographique « BV de Saint-Maximin » (le site se trouve près de la crête topographique formant la limite orientale du bassin versant de Saint-Maximin et de celui de la Nonette). L’importance de l’amont hydrographique est très faible.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Risque de pollution des sols par déversement accidentel en phase travaux et en phase exploitation.</p> <p>Raccordement au réseau d’adduction en eau potable de la ville pour les besoins en eau potable : 5 m³/j litres/j soit 1 550 m³/an pour les besoins des salariés (il s’agit de la consommation maximum car il y aura une réutilisation des eaux de pluie pour les besoins sanitaires).</p> <p>Il faut y ajouter des volumes ponctuels pour le lavage des roues des camions.</p> <p>La consommation totale ne dépassera pas 2 000 m³ par an.</p> <p>Au démarrage de l’exploitation, le remplissage de la réserve incendie représentera 360 m³.</p> <p>Impact direct faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des effluents générés en phase chantier - Présence d’absorbants (en cas d’épandage de produits ou carburant) - Consommation en eau potable limitée aux besoins sanitaires et aux lavages des roues des camions (+ défense incendie) - Economies d’eau : réutilisation des eaux de pluie des bureaux pour les besoins sanitaires - Infiltration des eaux pluviales de toiture et de voiries (après passage dans des séparateurs d’hydrocarbures qui feront l’objet d’un contrat annuel de maintenance ainsi que de prélèvements trimestriels en sortie) <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
	 <p style="text-align: right;">(source INTERCOMPETENCES)</p>		

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Eaux superficielles</p>	<p>L’écoulement général de l’aquifère des sables de Cuise est orienté vers l’Ouest. Le gradient hydraulique est également faible : 3,5%.</p> <p>La vulnérabilité des Sables de Cuise est faible au droit du site car l’aquifère est à forte profondeur et protégé par les argiles de Laon qui les recouvrent.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Aucun prélèvement dans les eaux douces superficielles.</p> <p>Aucun rejet direct dans les eaux douces superficielles.</p> <p>Imperméabilisation des sols pour la zone de stockage.</p> <p>Absence d’effluent industriel (pas d’eau de process).</p> <p>Les seuls rejets du projet de Neocem pour la fabrication d’un liant bas carbone seront constitués par des eaux usées domestiques et des eaux pluviales.</p> <p>Une micro station de traitement des eaux usées sera installée sur l’exploitation.</p> <p>Impact direct faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le foncier du projet est viabilisé : Réseaux en bordure de parcelle - Les eaux pluviales de toiture seront rejetées directement dans le bassin d’infiltration de 1530 m³. - Les eaux pluviales de voiries et eaux de lavages des roues susceptibles d’être polluées seront rejetés dans ce même bassin d’infiltration après passage dans un séparateur d’hydrocarbures (2 séparateurs sur site) qui feront l’objet d’un contrat annuel de maintenance ainsi que de prélèvements trimestriels en sortie <p>Impact résiduel faible.</p>
<p>Risques inondation</p>	<p>Un plan de Prévention des Risques d’Inondations (PPRI) est en vigueur sur la commune de Saint-Maximin. Il s’agit du PPRI de Compiègne-Pont Sainte Maxence de l’Oise approuvé par arrêté préfectoral le 14 décembre 2000.</p> <p>Les zones inondables sont localisées dans les vallées des principaux cours d’eau.</p> <p>Le site NEOCEM n’est pas situé dans la zone inondable. (☞ annexe de cette pièce jointe « Cartographie enjeux environnementaux »).</p> <p>Depuis 1993, plusieurs catastrophes naturelles, faisant l’objet d’arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles, ont été signalées sur la commune de Saint-Maximin.</p> <p>Aucune ne concerne la parcelle du site NEOCEM.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>L’imperméabilisation des sols au droit de la parcelle augmente le ruissellement des eaux pluviales par rapport à l’usage initial.</p> <p>Surface étanche totale (toitures + voiries) environ 27200 m².</p> <p>Impact direct faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte des écoulements et tamponnement sur site pour rejet à débit régulé (pluie d’occurrence 30 ans, débit d’infiltration de 2,86 l/s/) <p>☞ Voir calculs dans la notice hydraulique présentée en annexe 4 de la pièce jointe n°2 (extraite du Permis de Construire Modificatif).</p> <p>Impact résiduel nul.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Risque sismique</p>	<p>La commune de Saint-Maximin est classé en zone d’aléa très faible (☐ annexe de cette pièce jointe « Cartographie enjeux environnementaux »), qui n’engendre pas d’obligation particulière en termes de construction parasismique. Bâtiment industriel pouvant accueillir au plus 300 personnes : Catégorie d’importance II.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Absence d’impact.</p>	<p>Prise en compte du risque sismique dans les normes de construction.</p> <p>Impact résiduel nul.</p>
<p>Retrait gonflement des argiles</p>	<p>Le site étudié est non concerné par le phénomène de retrait-gonflement des argiles. (☐ annexe de cette pièce jointe « Cartographie enjeux environnementaux »).</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Etudes géotechniques.</p>	<p>Impact résiduel nul.</p>
<p>Pollution des sols</p>	<p>Etude historique : La consultation des photographies aériennes issues du site http://www.remonterletemps.ign.fr a permis de vérifier que le terrain imparté au projet était déjà dédié à la champignonnière.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Pendant la phase chantier, risques de pollution accidentelle des sols, des eaux souterraines et superficielles (fuite sur les engins de chantier, ...). Pendant la phase exploitation, absence de stockage de produits liquides dangereux pour l’environnement. Le risque de pollution concerne une fuite de réservoir de véhicule (VL ou PL) ou d’engin thermique (entretien des espaces verts)</p> <p>Impact direct faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Absorbants sur chantier - Etanchéité du bassin unique de tamponnement des eaux pluviales et de confinement des eaux d’extinction incendie - Étanchéité des aires de circulation, de manœuvre, de stockage extérieur sur dalle lorsqu’ils ne sont pas stockés en silos <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
Climat	<p>Les données météorologiques moyennes sont celle de la station météo - France de Roissy (sur la période de 1974-2000). C’est la station la plus proche de Saint-Maximin (environ 24 kilomèrres vers le Sud), à 108 mètres d’altitude. La station de Roissy donne une bonne représentation de la situation météorologique du secteur de Saint-Maximin.</p> <p>Le climat de la zone d’étude est de type Océanique, doux et humide, avec une prédominance de vents d’Ouest à Sud Ouest.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Températures :</u> <p>Température annuelle moyenne proche de 11,2°C (entre 1974 et 2000) avec une amplitude thermique allant de 19,1°C et 4,0°C correspondant à une influence océanique (étés frais et hivers doux).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Précipitations :</u> <p>Précipitations moyennes annuelles de 701,1 mm.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Vent :</u> <p>Les vents les plus fréquents proviennent de l’Ouest/Sud-Ouest : 34,5% des vents et du Nord/Nord-Est : 24,3% des vents</p> <p>La majorité des vents peuvent être qualifiés de vent calme à modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Ensoleillement :</u> <p>La couverture nuageuse et les formations brumeuses altèrent quelque peu l’ensoleillement qui atteint les 1700 Heures en moyenne annuelle (données relevées de 1991 à 2000).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Orage :</u> <p>En moyenne, il y a 21,8 jours avec orage par an. Ils sont majoritairement répartis de Mai à Août.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Neige :</u> <p>On dénombre en moyenne 17,7 jours de neige par an.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Le projet concerne la fabrication d’un liant bas carbone bien moins émetteur de gaz à effets de serre que les liants conventionnels.</p> <p>Impact positif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre par le process même de NEOCEM, - Récupération de la chaleur fatale sur les tours pour réinjection dans les broyeurs/sécheur, - Optimisation de l’accessibilité par des transports moins carbonés (équipements incitatifs à la mobilité douce) - Rationalisation du fret : développement du fret fluvial (quai de chargement/déchargement fluvial à environ 1km à l’Ouest de l’exploitation). Notons qu’actuellement 15 000 tonnes de matières premières ont d’ores et déjà été acheminées sur l’exploitation par transport fluvial ce qui représente environ 500 camions qui n’ont pas circulé sur les routes. (Le stockage de ces terres a fait l’objet d’une déclaration). - Utilisation et entretien des véhicules conformément aux normes - Maîtrise des consommations d’eau : récupération des eaux pluviales de toiture des bureaux pour les sanitaires <p>Impact positif.</p>

3. Milieu naturel

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Zonages réglementaires</p>	<p>Plusieurs zones réglementaires ont été recensées à proximité de la parcelle du site NEOCEM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcs naturels nationaux : Aucun parc national, ni zone périphérique ne se situent à proximité du site et de la commune de Saint-Maximin. • Parcs naturels régionaux : La commune de Saint-Maximin fait partie du Parc Naturel Régional (PNR) de l’Oise. Il s’étend sur 60.000 hectares et regroupe 59 communes. Il se caractérise par un environnement essentiellement rural, à dominante forestière et agricole qui se différencie des territoires qui l’entourent, fortement industrialisés. Il abrite une grande diversité d’habitats naturels originaux (pelouses calcaires, landes, zones humides...) et un nombre élevé d’espèces animales ou végétales rares (une cinquantaine de plantes vasculaires protégées ; une quarantaine d’insectes d’intérêt patrimonial ; 37 espèces de mammifères et de reptiles citées dans les directives européennes) • ZNIEFF : Plusieurs ZNIEFF sont présentes aux alentours de Saint-Maximin mais aucune ne se situe sur l’emprise du projet de NEOCEM. • Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et Zones d’importance communautaire : La parcelle du site NEOCEM se trouve à proximité directe de la ZICO du « massif des trois forêts et bois du roi » (n° de référence PE09) qui s’étend vers l’Est et le Sud du site sur 32.200 ha. Une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) issue de la directive européenne « Habitats » de 1992 existe au Nord du Bourg de Saint-Maximin, à environ 1 km au Nord du site. Il s’agit de la ZSC dite « les coteaux de l’Oise autour de Creil » (Code FR2200379). Leur dénomination et localisation par rapport au projet sont présentées en annexe de cette pièce jointe « Cartographie des enjeux environnementaux ». <p>Sensibilité moyenne.</p>	<p>L’exploitation s’implante sur une emprise dédiée à une champignonnière depuis plus de 50 ans.</p> <p>Il apparaît que le projet ne consommera pas d’espaces naturels supplémentaires par rapport à cette ancienne activité.</p> <p>Impact faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un système de management environnemental sera mis en place sur site, - Limitation de la pollution lumineuse (trame noire pour l’éclairage extérieur, lumières orange orientées vers le sol) - Plantation d’arbres et de haies fleuries selon la notice paysagère et en collaboration avec le parc naturel régional. Plantation d’essences locales, - Végétalisation du bassin de tamponnement des eaux pluviales et de confinement des eaux d’extinction notamment pour empêcher la petite faune de se noyer (recommandations du Parc Naturel Régional), - Nous maintiendrons une petite flaque/bassin à l’entrée du site (recommandations du Parc Naturel Régional), - Gestion différenciée des espaces verts <p>Impact résiduel faible.</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Zone humide</p>	<p>Aucune zone humide d’importance internationale n’a été répertoriée dans les environs de la parcelle du site NEOCEM. Selon le site de recensement des potentielles zones humides, l’emprise présente une probabilité d’abriter des zones humides.</p> <p>Sensibilité moyenne.</p>	<p>L’exploitation s’implante sur une emprise dédiée à une champignonnière depuis plus de 50 ans à proximité directe d’une carrière.</p> <p>De plus, le site est déjà très imperméabilisé et le contexte calcaire lutétien n’est pas favorable à ce type de zones.</p> <p>Le projet réutilise en grande majorité les installations existantes et il imperméabilise de très petites quantités de surface. Il ne consommera pas d’espaces naturels ou de zones humides par rapport à cette ancienne activité.</p> <p>Impact faible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un système de management environnemental sera mis en place sur site, - Végétalisation envisagée du bassin de tamponnement des eaux pluviales et de confinement des eaux d’extinction notamment pour empêcher la petite faune de se noyer (recommandations du Parc Naturel Régional), - Nous maintiendrons une petite flaque/bassin à l’entrée du site <p>Impact résiduel faible.</p>

4. Patrimoine

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Paysage</p>	<p>La structure paysagère régionale est fortement marquée par une morphologie très structurée par deux cours d’eau : l’Oise et la Nonette.</p> <p>L’Oise et la Nonette ont creusé des vallées bien présentes avec un relief de coteau démarquant le lit mineur des rivières. Les zones habitées se sont développées sur les contreforts de reliefs toujours à l’abri des caprices des rivières.</p> <p>De manière générale, les plateaux sont occupés soit par de larges surfaces agricoles, soit par des surfaces boisées importantes limitant les ouvertures visuelles. De plus, de nombreuses carrières, anciennes ou récentes, remblayées ou abandonnées, sillonnent les plateaux aux abords de Saint-Maximin.</p> <p>De par la présence de boisements et bosquets épars ou étendus, de par le relief qui n’offre que peu d’ouvertures visuelles sur le paysage, l’ensemble de ces carrières sont peu perceptibles dans le paysage pour l’automobiliste, le promeneur ou même le riverain. Sa perceptibilité ne reflète pas l’emprise spatiale importante constatée sur plan.</p> <p>Ce secteur paysager est également fortement empreint par l’histoire locale, avec la présence d’un site touristique à échelle nationale, le Domaine de Chantilly, ainsi que l’ancienne Abbaye de St-Leu-d’Esserent qui domine la vallée de l’Oise.</p> <p>Sensibilité moyenne.</p>	<p>Emprise du volume principal de construction inférieure à 10 000 m².</p> <p>Hauteur de l’équipement le plus haut (Tour de calcination) est de 24 m.</p> <p>Impact direct et permanent modéré.</p>	<p>Eléments d’intégration paysagère présentées dans la notice paysagère en annexe de cette pièce jointe.</p> <p>☞ Voir Notice Paysagère du Permis de Construire en annexe 2 de la présente pièce jointe.</p> <p>Aménagements en collaboration avec le Parc Naturel Régional (décrits ci-dessus dans la thématique « Milieu Naturel)</p>

THEME	ETAT INITIAL – SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	IMPACT DU PROJET	MESURES PROPOSEES
<p>Sites classés et inscrit</p>	<p>Plusieurs monuments inscrits ou classés se trouvent dans la région de Saint-Maximin.</p> <p>• Monuments historiques inscrits :</p> <p>D’après la DRAC de la région Picardie, dans la région de Saint-Maximin, plusieurs monuments historiques classés existent dans les quatre communes limitrophes de Saint-Leu-d’Esserent, Chantilly, Creil et Villiers-sous-Saint-Leu.</p> <p>Ces nombreux monuments se situent tous à plus d’un kilomètre du site NEOCEM.</p> <p>• Monuments historiques classés :</p> <p>D’après la DRAC de la région Picardie, plusieurs monuments historiques inscrits existent dans la commune de Saint-Maximin et ses communes limitrophes.</p> <p>L’Eglise de Saint-Maximin, propriété de la commune, est inscrite aux monuments historiques par arrêté du 6 janvier 1926. Elle se situe à 1km au nord du site NEOCEM.</p> <p>De nombreux autres monuments historiques sont classés dans la région de Saint-Maximin mais se situent à plus d’un kilomètre du site NEOCEM.</p> <p>→ Aucun édifice protégé, dont le périmètre de servitude pourrait empiéter sur le site du projet, n’est présent à proximité du site. Tous ces monuments se situent à plus de 1 km du site.</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Absence d’impact.</p>	<p>/</p>
<p>Patrimoine archéologique</p>	<p>Aucun vestige archéologique n’est connu à ce jour mais une découverte fortuite est toujours possible. Dans ce cas, le service régional de l’archéologie de la région Oise devra immédiatement être informé et pourra imposer de réaliser des sondages archéologiques préalables suivis si nécessaire de fouilles et éventuellement de mesures de conservations ou de sauvegarde</p> <p>Sensibilité faible.</p>	<p>Absence d’impact.</p>	<p>/</p>

5. Effets cumulés

Recensement des projets voisins	<p>De nombreux projets sur les communes voisines ont obtenu ou sont en cours d’obtention d’autorisations administratives dans un rayon de 25 km :</p> <ul style="list-style-type: none">- Commune de Saint-Maximin :<ul style="list-style-type: none">o Extension d’une installation de stockage de déchets non dangereux (société Suez),o Projet de renouvellement et d’extension d’une carrière calcaire,- Commune de Villers-Saint-Paul et de Verneuil-en-Halatte (10 km) :<ul style="list-style-type: none">o Création d’une unité de membranes échangeuses de protons (société Chemours),o Installation d’une nouvelle ligne de coulée continue de cuivre et de deux nouvelles lignes de coulée de lingots de cuivre (société TG Grisot),o Création d’un entrepôt logistique (société Gammalog),o Centre de valorisation énergétique de déchets non dangereux,- Commune de Laigneville (15 km) :<ul style="list-style-type: none">o Ajout d’une ligne de production dans la fonderie d’aluminium,- Commune de Chambly et de Pont-Sainte-Maxence (20 km) :<ul style="list-style-type: none">o Création de trois bâtiments logistiques (Bâtiment A, B et C) (société Stockespace),o Création d’un stade de sport (stade de football Walter-Luzi),o Centre de traitement et valorisation de déchets (société Terbis),- Commune de Brasseuse (25 km) :<ul style="list-style-type: none">o Valorisation paysagère écologique et forestière (société Picheta),
--	---

<p>Analyse des effets cumulés en phase exploitation</p>	<p>Au regard des projets recensés dans un rayon de 25 km de l’emprise de NEOCEM, les principales activités étant susceptibles de cumuler leurs impacts sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des projets de nature logistique (paysager, rejet d’effluents/gestion des eaux, trafic, émissions atmosphériques),- Une activité de carrière déjà en place (régularisation),- Centre de valorisation des déchets (paysager, gestion des eaux, émissions atmosphériques),- Activité métallurgique (émissions atmosphériques)- Activité chimique (rejet d’effluents/gestion des eaux, émissions atmosphériques) <p>Le volet paysager :</p> <p>La volumétrie des bâtis respectera les règles d’implantation définies dans le PLU des communes respectives des projets. Les aménagements paysagers tiennent compte des orientations paysagères fixées dans le règlement du PLU, avec notamment le choix des essences locales et une densité de plantation imposée.</p> <p>Le volet rejets des effluents (dont la gestion des eaux) :</p> <p>Chaque projet se conforme aux règles en vigueur de gestion des eaux (tamponnement ou infiltration selon la perméabilité, traitement des eaux éventuellement souillées, réutilisation lorsque c’est possible pour des besoins sanitaires). NEOCEM n’engendrera pas de rejet d’effluents industriels. Il n’y aura donc pas d’impact cumulé avec les projets industrielles (métallurgique et chimique)</p> <p>Le volet émissions atmosphériques :</p> <p>Les différents projets engendrent des potentielles émissions atmosphériques soit par le trafic de poids lourds et véhicules légers (logistique essentiellement) soit par leur process de production (activités industrielles : métallurgique et chimique). Néanmoins le projet NEOCEM représente un très faible flux de poids lourds par rapport à une activité logistique (2 projets dont un avec 3 bâtiments) et les activités industrielles recensées respecteront strictement les normes en vigueur. Le projet d’activité chimique de la société Chemours aura même un impact positif étant donné qu’il consiste en partie à la mise en place de procédés d’abattages des émissions.</p> <p>De plus, NEOCEM, traite les poussières à la source par la mise en place de filtre à manches directement sur les installations. La poussière collectée est directement réinjectée dans la suite du process.</p> <p>Le volet trafic :</p> <p>Les projets recensés sont à proximité direct de l’autoroute A1 et de l’Oise. Chacun des projets engendre une augmentation du trafic de poids lourds et de véhicules légers sur les axes de circulation environnant.</p> <p>Les projets logistiques impactent plus fortement le trafic que des projets industriels type NEOCEM. De plus, les plateformes logistiques en question se situent à une dizaine de kilomètres au Nord ou au Sud du projet. Il n’y aura pas de croisement et donc de cumul de trafic. Enfin, comme déjà évoqué plus haut, NEOCEM a réalisé une étude trafic avec un nombre majorant de camions, Cette étude permet de démontrer que le projet de NEOCEM n’engorgera pas les axes routiers environnants. Elle conclue notamment que la création de l’usine ne génère pas beaucoup de trafics et que celui-ci ne sera pas tout le temps généré aux heures de pointe.</p> <p>Elle n’engendre pas de dysfonctionnement sur le réseau viaire à proximité. Notons qu’actuellement 15 000 tonnes de matières premières ont d’ores et déjà été acheminées sur l’exploitation par transport fluvial ce qui représente environ 500 camions qui n’ont pas circulé sur les routes.</p> <p>Il est important de préciser que le pont de Saint-Leu ne sera pas emprunté par les Poids Lourds desservant l’exploitation NEOCEM.</p> <p>Au vu de l’ensemble des éléments présentés ci-dessus, il n’y a pas d’effets cumulés ni d’incompatibilité du projet NEOCEM avec les projets avoisinants</p>
--	---

